

II. Qualité des baignades au cours de la saison 2009

II.1. Qualité des baignades en mer

II.1.1. Qualité de l'eau

Sur les 66 points contrôlés, les résultats se répartissent en :

- 55 plages de bonne qualité « A » (65 sur 66 en 2008),
- 8 plages de qualité moyenne « B » (0 sur 66 en 2008),
- 3 plages de mauvaise qualité momentanée « C » (1 en 2008).

Depuis plusieurs années, aucune plage n'est classée en D.

La qualité des baignades en mer en 2009 peut être jugée comme satisfaisante.

3 interdictions temporaires de baignade ont été prises par les maires cette année suite à:

- une contamination bactérienne observée sur la commune de Mèze sur les sites de l'Etang de Thau « Villages de Vacances » et « La Plagette », deux points généralement de bonne qualité. L'origine de cette dégradation n'est pas déterminée avec précision, des investigations complémentaires sont en cours.

A l'issue d'une analyse complémentaire, la qualité des eaux s'est avérée de qualité moyenne. Une interdiction temporaire de la baignade a été prise à compter du 23 juillet 2009. Elle a été levée le 25 juillet 2009 suite aux bons résultats révélés par l'analyse complémentaire. Cependant, il apparaît que les baignades du pourtour de l'Etang de Thau ont été de qualité moyenne durant une grande partie de la saison 2009.

- une contamination bactérienne observée sur la commune de la Grande Motte sur le site de l'Etang du Ponant « Ile du Ponant », un point généralement de bonne qualité. L'enquête menée par la commune a identifié plusieurs hypothèses possibles de contamination, mais l'origine de cette dégradation n'a pu être déterminée avec précision. A l'issue d'une analyse complémentaire, la qualité des eaux s'est avérée de bonne qualité. Une interdiction temporaire de la baignade a été prise à compter du 03 septembre 2009. Elle a été levée le 05 septembre 2009 suite aux bons résultats révélés par l'analyse complémentaire.

A partir du 20 juillet, des nappes ont été signalées à plusieurs reprises au large et à proximité des plages de Carnon. Les contrôles sanitaires réalisés par la DDASS les 20 et 27 juillet sur les plages ont tous été de bonne qualité. Parallèlement, la collectivité, qui assure une surveillance régulière de ses eaux de baignade, n'a pas signalé à la DDASS de contamination de ses plages pendant cette période.

Plusieurs communes du littoral, dont Agde, Mèze et Valras-plage, mettent en œuvre un dispositif d'auto surveillance pour surveiller la qualité des eaux de baignade au jour le jour dans l'objectif de pouvoir prendre des mesures d'interdiction préventive en cas de doute sur la qualité de l'eau.

Dans la mesure où cette interdiction temporaire préventive permet une protection de la santé des baigneurs, les résultats d'analyses effectués pendant la période d'interdiction ne sont pas pris en compte dès lors qu'une information adaptée est délivrée au public en particulier sur le lieu de baignade et que la DDASS en est informée.

Aucune interdiction préventive n'a été signalée à la DDASS par ces collectivités en 2009.

II.1.2. Equipements, entretien des plages et affichage des résultats

Les communes du littoral ont fait un effort concernant le taux d'équipement en douches et sanitaires. Cet effort doit être poursuivi car des zones fréquentées sont encore peu ou pas équipées.

Lors des contrôles, il n'a pas été relevé de carence majeure d'entretien de ces équipements.

L'entretien des plages est fait correctement. Les déchets sont collectés régulièrement.

Les résultats relatifs à la qualité de l'eau sont en général affichés. Un effort reste cependant à faire pour certaines collectivités dans l'actualisation des informations (cf. tableau en annexe).

II.2. Qualité des baignades en eau douce

II.2.1. Qualité de l'eau

Sur les 51 points contrôlés :

- 45 sont conformes (24 en A contre 12 en 2008, 21 en B contre 34 en 2008) ;
- 2 ne sont pas conformes en C (comme en 2008) ;
- 4 baignades ont été interdites en permanence en raison des résultats des années précédentes ;

On constate une relative amélioration de la qualité des eaux de baignade par rapport aux années précédentes avec plus de points de qualité A que de qualité B. Cependant, les réseaux d'eaux usées restent encore la cause principale de contamination notamment les jours suivant des épisodes météorologiques orageux.

Dans le détail :

- 24 baignades sont de bonne qualité A (12 en 2008) : sur une portion de l'Hérault en aval de Saint Etienne d'Issensac, de l'Orb entre Vieussan et Thezan les Béziers et les plans d'eau de la Raviège, l'Etang de Jouarres, le plan d'eau du Bouloc, le plan d'eau des Olivettes, le Lac du Salagou, le plan d'eau du Crès et de Céceles.
- 21 baignades sont de qualité moyenne B (34 en 2008) concernant les rivières : sur plusieurs portions de l'Orb, en amont de l'Hérault et en aval de la Vis, sur la Mare, le Jaur, l'Héric, l'Arles, le Gravezon, le Cesse.

- 2 baignades sont en C c'est-à-dire momentanément de mauvaise qualité (2 en 2008) :
 - Sur l'Orb à La Tour sur Orb – Orb Saut de Mirande
 - Sur l'Hérault à Saint Bauzille de Putois – Plan d'eau du Village

- 4 baignades ont été interdites 2009 dès le début de saison en raison des résultats obtenus lors des saisons précédentes ;
 - 1 sur le Jaur à Olargues « Le Baous ».
 - 2 sur la Mare à Saint Gervais sur Mare « Le Pont des Trois Dents » et « Baignade de Rongas »
 - 1 sur l'Orb à La Tour sur Orb « Vereilhes ».

Cas de contamination des baignades en eau douce (classées en C ou en D) :

1°) Baignades interdites de façon permanente dès le début de la saison 2009

Olargues : Jaur – Le Baous

Eau douce **Baignade interdite**

Classement 2009 : 5C

Des rejets d'eaux usées non traitées en amont de la baignade sont à l'origine de cette interdiction permanente.

Un arrêté municipal d'interdiction de baignade a été pris le 20 février 2008.

Un mauvais résultat bactériologique a été observé le 22 juillet, le reste des résultats étant de qualité moyenne. Des rejets d'eaux usées non collectés subsistent encore en amont de la baignade.

Cette interdiction devra donc être maintenue en 2010.

Saint Gervais sur Mare : Mare - Le Pont des 3 dents

Classement 2009 : 5C

Eau douce **Baignade interdite**

Le contrôle sanitaire de ce point avait été suspendu en 2006 à la demande de la collectivité.

Il a été rétabli à la demande de l'Union Européenne, la suppression d'un point de baignade affectée d'une contamination bactériologique n'étant pas admise.

Le point est donc à nouveau contrôlé depuis 2007, tout en restant interdit à la baignade (arrêté d'interdiction du 19 février 2008).

Un mauvais résultat bactériologique a été observé le 08 juillet, le reste des résultats étant de qualité moyenne.

Cette interdiction devra donc être maintenue en 2010.

Saint Gervais sur Mare : Mare - Rongas

Classement 2009 : 5B

Eau douce **Baignade interdite**

Le contrôle sanitaire de ce point avait été suspendu en 2005 à la demande de la collectivité en l'attente de la mise en place de système d'assainissement.

Le point est donc à nouveau contrôlé depuis 2007, tout en restant interdit à la baignade (arrêté d'interdiction du 19 février 2008).

Cette interdiction devra donc être maintenue en 2010.

La Tour-sur-Orb : Orb – Vereilhès

Classement 2009 : 5C

Eau douce **Baignade interdite**

Compte tenu de mauvais résultats consécutifs en 2008, la baignade a été interdite pour l'ensemble de la saison 2009.

La raison de cette mauvaise qualité est l'insuffisance du système d'assainissement des eaux usées en amont aggravée par les pluies des jours précédant les prélèvements.

Un mauvais résultat bactériologique a été observé le 08 juillet, le reste des résultats étant moyens.

Depuis 2005 une amélioration de la qualité sur ce point avait été observée, mais cette baignade demeure très vulnérable et devra rester interdite en 2010.

Toutes les interdictions doivent être clairement affichées sur les sites concernés et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter, ce qui n'est pas toujours le cas.

2°) Baignades non interdites au début de la saison 2009

Saint Bauzille de Putois : Hérault – Plan d'eau du Village

Classement 2009 : 6C

Déclassement en C pour un mauvais résultat le 06 juillet 2009.

La baignade habituellement de bonne qualité a fait l'objet en 2009 d'une contamination ponctuelle ayant pour origine un dysfonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées. La baignade a été interdite du 09 au 10 juillet 2009.

Des travaux sont nécessaires pour améliorer les caractéristiques du réseau afin d'éviter les débordements dans le milieu. Ainsi l'ouverture de la baignade en 2010 dépendra de l'engagement de la commune dans ces travaux et les mesures de surveillance mises en place.

Déclassement en C pour un mauvais résultat le 05 août 2009.

La raison de cette mauvaise qualité est le dysfonctionnement d'un poste de relèvement qui a perduré du fait d'un manque de surveillance. La baignade a été interdite du 07 au 10 août 2009.

Des travaux sont nécessaires pour améliorer les caractéristiques du réseau afin d'éviter les débordements dans le milieu.

Ce point avait été ré-ouvert à la baignade en 2009 suite à une amélioration de sa qualité.

L'ouverture de la baignade en 2010 est fortement conditionnée aux engagements de la commune dans des travaux d'amélioration et de surveillance effective, cependant, compte tenu de cette vulnérabilité, la baignade sera interdite de façon permanente si un mauvais résultat survient pendant la saison 2010.

Un tableau récapitulatif des interdictions de baignade durant l'été 2009 est joint en annexe.

II.2.2. Equipements, entretien des plages et affichage des résultats

L'équipement en douches et sanitaires sur les lieux de baignade en eau douce est souvent absent, même sur certains sites très fréquentés par les touristes. Un effort très important doit être fait dans ce domaine.

L'entretien des plages est généralement correct, bien que des déchets encombrant les accès de certains lieux de baignade très fréquentés.

Les obligations d'affichage sur les lieux de baignade des résultats de qualité de l'eau et des interdictions de baignade ne sont pas assez respectées. Un gros effort reste à faire (cf. tableau en annexe).

A noter qu'en application de la nouvelle directive, l'affichage des résultats sera dans une certaine mesure pris en compte dans le classement.

Enfin, on relève même pour les lieux les plus fréquentés l'absence de poste de secours pour la plupart des baignades en rivière. A noter l'aménagement en 2009 de la baignade très fréquentée du Pont du Diable sur l'Hérault qui respecte maintenant tous les critères d'une baignade aménagée.